Quarante-Neuvième Année. — N° 180. Le Numéro : 10 centimes. Lundi 28 et Mardi 29 Juillet 1890

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois . . . . . 13
Trois mois. . . . . 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. . . . . 16
Trois mois. . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

*Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers*

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 JUILLET

## Suite des impôts

Il faut appeler les choses par leur nom.

Le vote qui a clos momentanément l'inénarrable comédie jouée aux Folies-Parlementaires par le ministre, la commission du budget et les députés dans la question des sucres, n'est en somme que la première pierre d'un nouvel impôt et non de ceux qui frapperont le moins cruellement le petit consommateur. C'est au bas mot un surcroît de trente à quarante millions de francs par an que le sucre, cet objet de première nécessité aujourd'hui, va être appelé à verser en plus dans les caisses du trésor républicain. Qui sera la première, la plus directe victime de l'impôt ? c'est le consommateur, puisqu'agriculteurs et industriels commenceront comme toujours, et l'on ne peut les en blâmer, par demander à la vente du produit le remboursement du surcroît d'impôt dont l'État républicain le frappe.

Ce surcroît frappe donc directement et cruellement le consommateur, le travailleur dont le salaire, dans ces temps de crises de toute nature, diminue de jour en jour. Et voyez un peu ce qui se passe autour de nous. Le prix du sucre en Angleterre ne dépasse pas cinquante centimes le kilog. Il entre dans la consommation courante des animaux domestiques ; on le fait même servir à la fabrication de certains ciments. Nous exportons en Belgique des sucres à quinze centimes la livre, et c'est en réalité le prix maximum auquel il revient chez nous : quinze centimes !!

Ce qui le rend cher, ce qui va le rendre inabordable désormais, ce n'est donc pas sa valeur propre, qui est insignifiante, mais les effroyables droits dont il est atteint et dont on va le charger encore.

On a dit que la République était le gouvernement « à bon marché » par excellence.

Pour qui, S. V. P. ?

## LOI SUR LE RECRUTEMENT

La Commission de l'armée a adopté les modifications suivantes à l'article 21 de la loi du recrutement :

« En temps de paix, après un an de présence, sont envoyés en congé dans leurs foyers, sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve :

» 1° L'aîné d'orphelins de père et de mère ou l'aîné d'orphelins de mère dont le père est légalement déclaré absent ou interdit ;

» 2° Le fils unique ou l'aîné des fils, ou à défaut de son fils, le gendre, le petit-fils unique ou l'aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve ou d'une femme dont le mari a été légalement absent ou interdit, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année ;

» 3° Le fils unique ou l'aîné des fils d'une famille de sept enfants au moins.

» Dans les cas prévus par les trois paragraphes précédents, le frère puîné jouira de la dispense, si le frère aîné est aveugle ou atteint de toute autre infirmité incurable qui le rend impotent.

» 4° Le plus âgé des deux frères inscrits la même année sur les registres du recrutement cantonal ou faisant partie du même appel ;

» 5° Celui dont un frère sera présent sous les drapeaux au moment de l'appel de la classe, soit comme officier, soit comme appelé, comme engagé volontaire pour trois ans au moins, soit comme rengagé breveté ou commissionné. »

Nous devons faire remarquer que ces modifications adoptées à l'unanimité avaient été proposées en grande partie par deux députés de la Droite, MM. de Montfort et Porteu.

## RUELLE DANTON ET RUE CONSTANS

Donner le nom d'un homme, d'un événement à une rue, c'est évidemment vouloir honorer, du même coup, et cet homme et cet événement.

Le Conseil municipal de Paris vient de donner à une rue de Paris le nom de *rue Danton*, pour *honorer* Danton, et M. Constans ratifie cet honneur.

Or qu'est-ce qui domine dans la vie de Danton ? Ce sont les horribles massacres de septembre ; c'est lui, Danton, qui en est l'auteur principal et le principal complice. C'est lui qui, le 28 octobre, obtint ce décret des visites domiciliaires au moyen desquelles, les 29 et 30 août, on remplit les prisons pour les vider, comme on le sait, au 2 septembre. C'est lui qui autorise même par son absence et qui couvre, pour ainsi dire de son ombre, les massacres accomplis dans les prisons.

On ne peut plus dire aujourd'hui que c'eût été l'effet d'un soulèvement populaire.

M. Wallon, le père de la République, nous le disait jeudi au Sénat : « On a des pièces qui établissent le véritable et immonde caractère du massacre. » Et les remerciements adressés publiquement aux égorgeurs par Danton dans cette phrase relatée par un de ses journaux : « Ce n'est pas le ministre de la justice qui vous remercie, c'est le ministre de la Révolution ! »

Sait-on ce que M. Constans a répondu au juste *tolle* d'indignation par lequel la droite sénatoriale a accueilli la ratification de l'honneur fait ou autorisé par lui, au nom hideux de ce ministre qui un peu plus tard laissait partir sous le couvert du ministère de la justice une proposition tendant à septembriser la France entière ?

« J'ignorais absolument la participation de Danton aux journées de septembre. » Un comble ! Mais une pareille affectation d'ignorance n'est pas une excuse. L'autre excuse est que la rue n'est qu'une ruelle.

En tous cas, M. Constans connaît maintenant et il ratifie de plus belle. De fait, la « ceinture dorée » pouvait-elle ne pas comprendre et honorer celui que Marat nommait en pleine Convention « une prostituée » et les bandits des *journées* de septembre « leur citoyen maître » ?

Quant au Conseil municipal parisien, vous verrez si un accident vient à interrompre M. Constans dans son inqualifiable carrière, qu'il débaptisera la rue Richer pour lui donner le nom de *rue Constans*. Une ruelle serait insuffisante pour ce dépotoir.

EDOUARD GRIMBLOT.

## INFORMATIONS

LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Une rumeur circulait samedi dans le salon de la Paix. Il paraîtrait que le ministre de l'intérieur aurait décidé, d'accord avec son collègue des finances, de soumettre au prochain conseil de l'Elysée un décret retardant jusqu'en septembre la session des Conseils généraux. Les Chambres pourraient éterniser alors en toute liberté leurs intéressants débats sur les contributions et sur les sucres, au besoin, prolonger leur session jusqu'à fin août pour épuiser leur ordre du jour.

LES EMBLÊMES RELIGIEUX

On a distribué le rapport de M. Forcioli sur le projet de loi ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux.

Le serment « devant Dieu » sera désormais supprimé.

De plus, l'article dernier de ce projet interdit de placer dans les salles d'audience de tribunaux et dans les salles servant à l'instruction des crimes ou délits, ou aux enquêtes officielles, aucun emblême religieux.

Il y a longtemps que la franc-maçonnerie qui nous gouverne voulait chasser « légalement » Dieu du prétoire et proscrire tout emblême religieux. Le but sera désormais atteint.

Il n'y avait pas assez de fonctionnaires, en France, paraît-il, bien que l'armée de ces budgétivores coûte 200 millions. C'est pourquoi M. Constans rêve de doter le pays d'une nouvelle légion de salariés. Les faits qui se sont passés sur l'Hippodrome de Colombes seront le prétexte de cette création. Dans la pensée réformatrice du ministre de l'intérieur, il faut qu'il y ait dorénavant, sur chaque champ de courses, un commissaire spécial assisté d'un corps d'agents tout aussi spéciaux et parfaitement rétribués. Dans l'état peu prospère du budget, le projet de M. Constans est tout à fait remarquable.

### Crise municipale à Montpellier

On mande de Montpellier, 25 juillet :

« Aucun mariage n'a pu être célébré hier à la mairie par suite de crise municipale. Tous ceux annoncés pour demain samedi, ont été renvoyés à la semaine prochaine.

» A la longue liste des démissions signalées hier, il faut ajouter celles du conseil des prud'hommes et du vice-président du bureau de bienfaisance. »

Le correspondant particulier des *Débats* télégraphie de Montpellier, le 24 juillet :

« On prévoit de nouvelles démissions, et notamment celles des membres du Bureau de bienfaisance et de la Caisse d'épargne. Les conseillers généraux des trois cantons de Montpellier se démettront de leur mandat à l'issue de la réunion privée que doivent tenir lundi prochain les membres du Conseil général. Les services municipaux sont désorganisés. On ne voit plus à la mairie le maire et les adjoints. M. Déandréis, député, attend, pour donner sa démission, que le projet de loi dont il a pris l'initiative ait été discuté.

« Le mouvement protestataire reste toujours sur le terrain des revendications locales et rallie toutes les adhésions sans distinction de partis.

» On croit que si les réclamations des habitants de Montpellier n'étaient pas admises, les candidats et les électeurs s'entendraient pour qu'il ne fût pas répondu aux convocations que vont rendre nécessaires toutes ces démissions. »

Bravos ! voilà des Français qui savent avoir une volonté, s'entendre du haut en bas de l'échelle, et mettre le gouvernement dans l'embarras.

Le préfet de l'Hérault est arrivé à Paris pour conférer avec le ministre de l'intérieur au sujet des incidents de Montpellier.

Au point de vue parlementaire, l'affaire sera discutée probablement mardi prochain à la Chambre.

C'est pour cela qu'on statuera sur la prise en considération de la proposition de M. Déandréis tendant à ce qu'à l'avenir aucune Faculté ne puisse être créée que par une loi.

A la suite de la démission du Conseil municipal de Montpellier pour les causes qu'on connaît et en présence du refus de certains citoyens auxquels on avait offert de faire l'office temporaire de délégués municipaux, M. Constans, ministre de l'intérieur, vient de faire signer un décret instituant à Montpellier une délégation composée de trois membres pris parmi les employés de la préfecture de l'Hérault, et chargée de suppléer la municipalité et le Conseil municipal démissionnaires, de manière à ne pas laisser plus longtemps interrompu le cours de la vie civile et des affaires municipales.

Cette décision est prise en vertu des articles 44 et 45 de la loi municipale du 5 avril 1884.

Dans un délai de deux mois, il devra être pourvu, à Montpellier, conformément à la loi, à l'élection d'un nouveau Conseil municipal.

Toutefois, si cette élection ne donnait pas de résultat, la délégation continuerait à fonctionner jusqu'à ce qu'il soit possible de constituer un nouveau Conseil municipal.

## ÉTRANGER

AMÉRIQUE. — Encore une révolution en Amérique.

Voici les dépêches de Buenos-Ayres qui rapportent les évènements de la République Argentine :

« Buenos-Ayres, 26 juillet.

» A l'inauguration de leurs officiers, les soldats du 10e régiment cantonné à Buenos-Ayres se sont mis en état de révolte contre le gouvernement.

» Le gouvernement a proclamé l'état de siège à Buenos-Ayres.

» De graves conflits se sont produits entre les troupes révoltées et les partisans du gouvernement.

» Un grand nombre de personnes ont été tuées.

» Les magasins sont fermés.

» Le ministre Garcia est prisonnier des révoltés.

» Le président s'est enfui à Rosario.

» Les affaires sont suspendues. »

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 27 juillet 1890.

La rente française continue sa marche en avant : le 3 0/0 finit à 92.82 ; le 4 1/2 0/0 à 107.20.

L'allure du Crédit Foncier ne s'est pas démentie, et l'action se tient fermement à 1,246 tandis que les obligations foncières et communales gagnent rapidement le terrain qu'une spéculation odieuse leur avait fait perdre. La Banque de Paris à 808, la Banque d'Escompte à 508 sont recherchées des acheteurs en quête de valeurs de premier ordre. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 755. La Société Générale ne tardera pas à coter le pair et s'inscrit à 490 en hausse au-delà justifiée de 10 fr. La Société de Dépôts et Comptes Courants se négocie à 600 très ferme. La Banque Nationale du Brésil ex-coupon de 11.13 clôture à 610.

L'émission des 29,200 obligations de la Compagnie Nationale d'Electricité, dont nous avons déjà parlé, rencontre un accueil très favorable dans le monde de l'épargne. Rappelons à ce sujet que cette émission se fera le 29 juillet courant, aux guichets de la Banque Commerciale et Industrielle, au prix de 257.50, jouissance du 1er octobre. Dans sa séance de mercredi, le Conseil municipal de Paris a accordé à la Compagnie la concession de l'éclairage électrique d'un secteur de la rive gauche.

Les obligations qui seront libérées à la répartition bénéficieront d'une bonification de 5 fr., ce qui en réduira le prix à 252 fr. 50. On sait que ces titres rapportent 15 fr. d'intérêt annuel et sont amortissables à 300 fr. en 50 ans. Ils représentent, par suite, un placement à 5.58 0/0 non compris la prime de remboursement. Il est peu de valeurs françaises qui puissent offrir un revenu égal. On en jugera par l'examen des cours et des revenus nets des premières valeurs de Gaz. Le revenu ne dépasse pas 4.56 0/0 pour la plus avantageuse. Les obligations de ces compagnies ayant toutes dépassé le pair, le porteur de ces titres perd, dans le cas de sortie au tirage, la différence entre le taux de remboursement et le cours de la Bourse. Dans ces conditions, il est évident que le porteur d'obligations de gaz améliorera notablement sa situation en opérant l'arbitrage en faveur des obligations Compagnie Nationale d'Electricité.

La publication des comptes des Compagnies françaises et des Compagnies américaines d'assurances sur la vie jette un grand jour sur le fonctionnement en 1889 des unes et des autres. On a répété, et c'est aujourd'hui une vérité indiscutable, que les Compagnies américaines distribuaient à leurs assurés moins de bénéfices que les Compagnies françaises à leurs assurés participants. Les comptes de 1889 prouvent ce fait une fois de plus. Les bénéfices des Compagnies d'assurances sur la vie proviennent des assurances et des placements de fonds. Elles retirent des placements un intérêt supérieur aux 4 0/0 dont elles doivent tenir compte aux assurés, et cet excédent d'intérêt forme une partie des profits des Compagnies ; mais, en l'état de la baisse générale de l'intérêt dans le monde entier, cette partie des profits n'est pas plus grande pour les Compagnies américaines que pour les Compagnies françaises. Il n'en est pas de même pour les bénéfices d'assurances, ils sont presque nuls pour les Compagnies américaines.

# CHRONIQUE LOCALE
## ET DE L'OUEST

### Passage du 135e de ligne à Saumur

Le 135e de ligne est arrivé hier à Saumur, venant de Brissac.

Vers 1 heure 1/2, le régiment débouchait, au son de la musique, de la route de Saint-Florent, et est entré sur le Chardonnet. Devant le mess des officiers, la musique a exécuté un morceau.

Le colonel, après avoir donné les ordres pour la journée, a fait mettre en ligne, et le régiment a fait son entrée en ville par la rue Beaurepaire, au milieu de la foule accourue sur son passage.

Il faisait une chaleur torride, sans le moindre air pour soutenir les hommes.

De nombreux soldats, suffoqués par la chaleur sont tombés en route à demi congestionnés. Un seul cependant a dû être conduit à l'hospice en arrivant à Saumur, après avoir reçu les premiers soins au mess des officiers. Le bruit de sa mort a couru dès hier soir; mais heureusement ce bruit était sans fondement. Nous avons fait prendre des nouvelles du malade qui est remis de sa faiblesse et reprendra son service dans deux ou trois jours.

Ce régiment, en passant par Chemellier, Saint-Pierre-en-Vaux et Gennes, a fait 38 kilomètres.

Le soir, de cinq heures à six heures, la musique du 135e, sous l'habile direction de M. Rouveirolis, a donné un brillant concert.

Malgré la grande fatigue de tous les musiciens, les morceaux ont été fort bien exécutés, et chacun rendait justice autant au courage qu'au talent des artistes.

A propos de ce concert, il est bon de signaler encore une fois l'inconvénient de ce kiosque découvert : il était pénible de voir les musiciens jouer en plein soleil.

Quand aurons-nous un kiosque couvert?

Le 135e a quitté Saumur ce matin à 5 heures, se dirigeant sur Chinon. L'étape est moins longue qu'hier, et la température semble devoir être moins élevée.

### LES FÊTES DE SAUMUR

A l'occasion de nos fêtes hippiques, il y aura chaque soir, suivant l'habitude :

Le dimanche 10 août (premier jour de courses), à 8 heures 1/2, concert donné très probablement par la Musique militaire venue pour le carrousel ;

Le lundi 11 août (carrousel de l'Ecole de cavalerie), à 8 heures 1/2, concert donné par la Musique municipale et illumination du Square ;

Le mardi 12 août (deuxième jour de courses), à 9 heures, feu d'artifice.

On espère qu'une troupe d'artistes donnera une ou deux représentations pendant ces fêtes.

### Réunion hippique

Il y avait, hier, réunion intime aux Huraudières à laquelle assistaient plusieurs officiers du manége.

Remarqué nombre de dames en charmantes toilettes.

### Obsèques du fourrier Ridouard

Hier matin, à huit heures et demie, ont eu lieu les obsèques de M. Ridouard, le malheureux sous-officier dont nous avions annoncé la mort samedi. Toute l'Ecole de cavalerie y assistait.

Une magnifique couronne en violettes de Parme et lilas blanc, offerte par les officiers du cadre, ainsi que plusieurs autres couronnes en perles et fleurs naturelles ornaient le char funèbre qui s'est dirigé vers la gare de l'Etat, pour prendre la ligne de Thouars, où est domiciliée la famille du sous-officier Ridouard.

Les magnifiques couronnes que nous avons remarquées sur le char funèbre de M. Ridouard, sortaient de la maison Cochet, rue du Portail-Louis.

### LE CONCOURS DE PÊCHE

Le concours de pêche à la ligne qui a eu lieu sur le Thouet hier matin, a été des plus intéressants.

Quatre-vingts concurrents, des plus renommés par leur adresse, leur habileté et leur chance habituelle, prenaient part au concours. Malheureusement le poisson, informé du complot tramé officiellement contre son existence, s'est tenu à l'écart et ne mordait pas. Relativement, fort peu de pièces ont été prises.

Quoi qu'il en soit, la fête n'a pas manqué de charme et d'entrain, et les pêcheurs ont bien promis de se retrouver sur une autre rive.

Très réussie la rentrée en ville. Après le déjeuner, bien servi à la Villa Plaisance, nos pêcheurs, armés de leurs engins, sont arrivés en bon ordre jusqu'au café de la Paix, et chantant des strophes de circonstance.

Les heureux ont été joyeusement fêtés par leurs collègues qui espèrent prendre une bonne revanche l'année prochaine.

Voici les noms des vainqueurs de la journée :

Grosseur. — 1er prix, *ex-æquo*, MM. Béranger et Aufrère ; 2e prix, Guesnon.

Beaux lots. — 1er prix. MM. Fresneau fils ; 2e, Granger ; 3e, Brillouin ; 4e, Thibeaudieri ; 5e, Quantin ; 6e, Louis Allary ; 7e, Baillache ; 9e, Félix Gelusseau ; 10e, Henri Gelusseau ; 11e, Bouchaud ; 12e, Bénéteau.

Quantité. — 1er prix, MM. Peignon ; 2e, Lamy ; 3e, Thibaudieri ; 4e, Glo ; 5e, Thavenard ; 6e, Delabarre ; 7e, Delaunay ; 8e, Mme Lamy ; 9e, Hislstorf ; 10e, Jouan.

Outillage. — 1er prix, MM. Goizet ; 2e, Naudin ; 3e, Gueignard ; 4e, Ménard ; 5e, Damy ; 6e *ex-æquo*, Poupard, Griffon et Bénéteau.

Eloignement. — 1er prix, MM. Vercinet, de Paris ; Simon, de Parthenay ; Berthier, de Lencloître.

Consolation. — MM. Boisnier, Griffon, Gossiaume, Gasnault, Sicot, auteur de deux chansons dédiées aux pêcheurs (diplôme d'honneur), Trouvé jeune, Régnier et Ménier.

Encouragement. — MM. Berge Charles, Dreux, Picault-Galbrun, Delabarre, Lemiel-Talon.

Les prix consistaient principalement en différents objets de pêche, offerts par les commerçants de la ville ; en paniers et bouteilles de liqueurs et de vins fins et en une somme de 40 fr. offerte par M. Berger, député de l'arrondissement de Saumur.

Des remerciements mérités ont été adressés à M. Edmond Grellet, président, ainsi qu'à M. André Favaron, secrétaire du concours, pour la façon intelligente avec laquelle ils ont organisé et conduit cette charmante fête.

### Courses de vélocipèdes

Des courses privées auront lieu à Saumur le vendredi 15 août prochain, à 2 heures, sur la route de la Ronde.

### Conseils d'arrondissement

Les Conseils d'arrondissement se réuniront le 11 août pour la première partie de leur session dont la durée est fixée à trois jours.

Ils se réuniront le 22 septembre pour la seconde partie de leur session qui ne pourra durer plus de cinq jours.

### « Le Pied de Mouton »

Ainsi que nous l'avons annoncé samedi, le *Pied de Mouton*, cette féerie modèle, bien vieille, mais toujours pimpante, va être donnée deux fois de suite à Saumur, mercredi et jeudi prochain.

Le *Pied de Mouton* vient d'avoir une série de représentations au Théâtre-Français de Tours, avec un immense succès. Le lendemain de la première, le *Journal d'Indre-et-Loire* s'exprimait en ces termes :

« J'avoue que j'hésitais bien un peu à aller voir le *Pied de Mouton*. Une grande féerie — ballet — opérette en trois actes et dix-huit tableaux !... en plein mois de juillet... J'avais peur.

---

35 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

# LE CHARLATAN

Par Élie BERTHET

XVII. — Les terreurs de Blaisot

Delnzy, lorsqu'il avait aperçu l'Anglais dans la cuisine du château, revenait, comme nous l'avons dit, du bâtiment de la forge, où était le logement de Blaisot et où il avait été appelé par un message pressant du soi-disant teneur de livres.

Ce logement, autrefois destiné à un contremaître de l'usine, se composait de deux petites pièces, situées dans les combles du bâtiment et dont l'une prenait vue sur l'intérieur de la halle. Blaisot avait voulu y demeurer, car là, il pouvait entrer et sortir, le jour et la nuit, sans être observé, ce qui était pour lui une considération de haute importance.

Blaisot, on s'en souvient, avait été rudement maltraité la veille par Robillard, et il était resté, une partie de la journée, étendu sur son maigre lit. Cependant, lorsque le maître de forge, qu'il avait fait prier par une vieille paysanne à son service de venir le trouver sans délai, entra dans cette espèce de taudis, il trouva Blaisot debout. Toujours empaqueté de linges, il allait et venait en geignant.

Deluzy, mécontent d'avoir été dérangé, lui demanda d'un ton d'humeur « ce que diable il lui voulait. »

— Monsieur, répliqua Blaisot avec une vivacité extrême, je désire quitter votre maison sans retard... Je vous prie donc de me faire préparer une voiture pour me conduire au chemin de fer, et vous n'entendrez plus jamais parler de moi.

Deluzy ouvrit des yeux étonnés.

— Encore vos lubies, Blaisot ! s'écria-t-il ; les coups que vous avez reçus sur la tête vous auraient-ils troublé la cervelle !

— Ma cervelle n'est point troublée, mais le danger devient terrible..... Vous ne m'avez pas cru hier quand j'affirmais que mon adversaire était bien le valet du charlatan ; le chapeau, que nous avons trouvé devant la maison Viglat, en était une preuve suffisante, car personne des environs n'a un chapeau de cette forme... A présent, aucun doute n'est possible ; Robillard était là tout à l'heure, dans la halle de la forge ; je l'ai vu de mes yeux.

— Allons donc ! comment cet homme qui, depuis plusieurs jours, a quitté Saint-Siméon avec son maître, se retrouverait-il chez moi?

— Il a des intelligences dans la maison et vous serez bien surpris quand je vous dirai qui l'y reçoit.

— Qui donc, Blaisot ?

— Votre belle-sœur, cette demoiselle Joséphine qui fait tant la fière, et il y avait dans la halle une troisième personne que je n'ai pu voir.

Il exposa que, peu d'instants auparavant, tandis qu'il était étendu sur son lit, la vieille Guillaumette l'avait averti que par le vitrage, donnant sur l'atelier, on apercevait du monde dans la halle. Blaisot, toujours en alerte et sachant que nul n'avait affaire en pareil endroit, s'était traîné vers la fenêtre pour vérifier le fait et il avait reconnu Robillard, qui cherchait à se dissimuler derrière un pilier. Quant aux autres personnes, elles étaient placées de telle sorte que, pour les examiner, il eût fallu ouvrir le vitrage et se pencher au dehors, ce qui n'eût pas manqué d'éveiller leur attention. Il allait pourtant se décider à prendre ce parti quand Robillard l'ayant remarqué lui-même, il n'avait plus bougé. Une femme n'avait pas tardé à regagner la porte de la terrasse, et, malgré la distance, il était facile de reconnaître Mlle Jolivet. Alors, le teneur de livres s'était empressé d'envoyer son message à Deluzy.

Le maître de forge avait écouté ce récit avec beaucoup d'intérêt.

— Et vous ne savez pas, demanda-t-il, qu'ils causait avec Joséphine ?

— Non, Monsieur ; comme je vous l'ai dit, ils étaient placés juste au-dessous de la fenêtre. Cependant on peut deviner aisément pour qui ce Robillard, si attaché à son maître, faisait le guet... c'était pour le charlatan.

— Le charlatan ! Quelle affaire l'amènerait chez nous ?

— Vous ne comprenez pas? Tous ces saltimbanques nomades sont plus ou moins affiliés à la police. Le valet Robillard a dû flairer ici quelque mystère ; la nuit qu'il passa au château, il eut la curiosité d'aller m'épier à la maison Viglat où je travaille. Hier au soir, il était encore aux aguets de ce côté ; peut-être a-t-il pénétré dans l'atelier et vu certaines choses... Il en aura rendu compte à son maître et ils préparent leur rapport à qui de droit.

» Eh bien, j'avais tort, oui, grand tort, d'avoir peur. Il faut aller voir le *Pied de Mouton* ! Je l'ai vu, j'en reviens, et je me promets bien de le revoir encore. C'est un admirable spectacle.

» Et que l'on ne croie pas que j'exagère : la féerie, avec ses dix huit tableaux, passe sous vos yeux comme un de ces beaux rêves que l'on ne trouve jamais trop longs ; elle se déroule en merveilles si variées, si imprévues, si éblouissantes, elle vous réjouit tellement aux coq-à-l'âne de don Lopez, de Nigaudinos et de Lazarille, aussi bien qu'aux gambades surprenantes de Pif, Paf, Pouf, qu'il n'y a pas la moindre place pour l'ennui, et qu'il n'a même pas, pour pénétrer, la fissure des entr'actes, tant la salle enchantée et ravie se hâte d'en profiter pour denner cours à ses sentiments.

» La pièce ! faut-il vous la raconter ? Je m'en garderai bien. Je vous dirai seulement : allez la voir ; et quant aux ballets..., n'y allez pas, courez-y. Tout ce qu'il y a de beau, de brillant, de scintillant, tout ce qu'il y a de mieux réglé, de mieux groupé, de plus artistement combiné... Vous verrez tout cela, dans les éblouissements de la lumière électrique et du feu nacré des apothéoses.

» Et si d'aventure il vous plait de savoir comment on vit chez les fées — charmant pays bleu où l'on ne doit pas trouver le temps long — vous verrez la cour de la reine, reine blonde et suberbe sous son manteau de pourpre : vous y verrez la fée Soucis, la fée Primevère et tant d'autres, et si au milieu de ce monde du rêve vous êtes pris de désespoir, c'est que vous aurez un bien mauvais caractère.

» Maintenant un mot des artistes. Tous les rôles sans exception sont bien joués — la chose est rare dans une féerie — et j'en ai été frappé. Tous les acteurs y sont bien à leur place, en pleine possession de leur personnage, jouant sans fatigue, avec une perfaite conscience et un ensemble irréprochable.

» Faut-il les citer tous? je n'en finirais pas ; mentionnons cependant, et c'est de toute justice, M. Donval (don Lopez), dont les preuves ne sont plus à faire, M. Geraizer fils (Lazarille), qui fait tous les jours des progrès et qui est en passe de devenir un comédien parfait ; Mlle Alice Raymond (Gusman), charmante dans son travesti et qui chante à merveille — ce qui ne gâte rien ; — enfin n'oublions pas les trois héros de l'hôtellerie de Saint-Placide, Messieurs E. Girard, Wilis et Hermange, trois messieurs avec lesquels il est aussi impossible de s'ennuyer que de s'endormir.

» Ceci dit, je retourne ce soir au *Pied de Mouton*, et je vous engage à faire comme moi. »

Nous nous rappelons avoir vu le *Pied de Mouton* à Saumur Il y a vingt et un ans. Neuf représentations suffirent à peine à satisfaire la la curiosité du public de la ville et des environs. Inutile de dire que, mercredi et jeudi, la salle de spectacle sera trop petite par cette réprise inattendue de l'intéressante féerie.

---

PUBLICATIONS DE MARIAGE

André-Marie-Victor Ducamp, lieutenant au 66e régiment d'infanterie, de Saumur, et Marie-Apolline-Cécile Lecointre, sans profession, de Poitiers.

Charles Greuetier, valet de chambre, de Saumur, et Louise-Armande Hardouin, lingère, de Saint-Lambert-des-Levées.

Mathurin Tessier, carrier, et Philoméne-Clémentine-Célestine-Marie Frimodeau, journalière, tous deux de Saumur.

Léon-Louis-Marie Liot, bourrelier, de Saumur, et Marie-Joséphine-Eugénie Jacquin, sans profession, d'Angers.

---

PASSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. Carnot, président de la République, invité par l'administration municipale de La Rochelle à l'inauguration du nouveau port de cette ville, répond à l'invitation, et se rendra le lundi 18 août dans ce port.

Il traversera la gare de Saumur ce même jour, et son retour est annoncé pour le jeudi 21.

Il faut espérer que le Président de la République ne voudra pas passer une seconde fois à la gare de Saumur sans accepter une invitation que n'aura pas manqué déjà de lui faire le maire de notre ville. Si non ce serait faire trop fi d'une population présentée comme républicaine. Elle ne mérite pas cet excès de manque de déférence.

---

## VILLE DE VIHIERS

*DIMANCHE 3 août 1890, à 11 h. du matin*

COMICE AGRICOLE CANTONAL

1° Récompenses aux vieux serviteurs.
2° Concours d'animaux domestiques.
3° Produits agricoles et horticoles.
4° Instruments aratoires.

A 1 h. 1/2 précise, COURSES DE CHEVAUX.

Les personnes qui désireront engager leurs chevaux, devront en faire la déclaration, avant 10 heures, au secrétaire.

*Première course — Trot.* — Prix du Conseil général, 250 fr. Parcours 2,000 mètres environ. Pour chevaux de 3 ans, nés et élevés dans le canton ou y résidant depuis un un an. — Entrée : 2 francs.

1er prix, 100 fr.; 2e prix, 60 fr.; 3e prix, 40 fr.; 4e prix, 20 fr.; 5e prix, 10 fr.

Il est en outre accordé un prix de 20 fr. au cheval chez qui seront reconnues les meilleures allures.

*Deuxième course — Trot.* — Parcours 2,500 mètres environ. Pour chevaux de 4 ans du canton. — Entrée : 2 francs.

1er prix, 100 fr.; 2e prix, 40 fr.; 3e prix, 20 fr.

*Troisième course — Trot.* — Parcours 3,000 mètres environ. Pour chevaux de tout âge du canton. — Entrée : 5 francs.

1er prix, 100 fr.; 2e prix, 40 fr.; 3e prix, 20 fr.

*Quatrième course — Trot.* — Parcours 4,000 mètres. Pour chevaux de tout âge et de toutes provenances. — Entrée : 10 francs.

1er prix, 150 fr.; 2e prix, 40 fr.; 3e prix, 20 fr.

*Cinquième course — Haies.* — Parcours 2,500 mètres. — Entrée : 10 francs.

1er prix, 200 fr.; 2e prix, 25 fr.

*Sixième course.* — Donnée par le Rallye-Paper de Cholet.

Un objet d'art au premier ; une bride au second.

COURSES DE VÉLOCIPÈDES

1° Pour tous véloces du canton :

1er prix, 25 fr.; 2e prix, 10 fr.; 3e prix, 5 fr.

2° Course pour tous véloces :

1er prix, 35 fr.; 2e prix, 15 fr.; 3e prix, 10 fr.

Jeux divers. — Illuminations. — Feu d'artifice. — Lancement du ballon *La Ville de Vihiers*. — Retraite aux flambeaux. — Bals publics.

Pour toutes les courses, tenue de rigueur.

*Le secrétaire*, SIDAINE.

*Le président*, A. GUILLOT.

---

FOIRE DE BEAUFORT

La foire du premier mercredi d'août, à Beaufort, est transférée au mercredi 13 août à raison de la foire d'Angers, fixée au mercredi 6 août.

---

ANGERS. — Dans la nuit de vendredi à samedi, le bureau de tabac de la rue Plantagenet, n° 11, a été en partie dévalisé, dit le *Journal de Maine-et-Loire*.

Les voleurs sont entrés par le couloir et descendus dans la cave ; puis ils ont brisé une porte intérieure, remonté l'escalier qui conduit au débit où ils sont entrés en ouvrant une trappe.

Les malfaiteurs s'éclairaient avec une bougie. Il ont placé cette lumière sur le comptoir dont ils ont ouvert un tiroir. Dans l'intérieur se trouvait un porte-monnaie tout neuf renfermant une petite somme d'argent ; ils ont pris contenant et contenu. Heureusement les recettes de la journée avaient été mises en lieu sûr.

Ensuite, les voleurs ont fait l'inspection du magasin et choisi dans les diverses qualités de tabac. Ils ont emporté huit paquets d'une livre, un certains nombre de londrès et de cigares, etc.

En ouvrant une boîte de londrès, les coupables se sont blessés aux mains ; les pointes leur ont écorché les doigts. Des traces de sang l'indiquent sur le bois, sur le papier et sur les cigares.

On ignore encore toute l'importance du vol.

---

L'ASSASSIN BOUSQUET

Le 9 août comparaîtra, devant le jury de la Seine, l'ancien huissier de Saumur, Bousquet, qui, il y a quelques mois, tua à coups de revolver sa belle-sœur et M. Paquy, avocat à la Cour d'appel de Paris, chez qui elle était en service.

---

NOMINAATIONS DE JUGES DE PAIX

Sont nommés :

Juge de paix du canton de Loudun, M. Baillergeau, juge de paix des Trois-Moutiers, en remplacement de M. Druet, décédé.

Juge de paix du canton des Trois-Moutiers, M. Escadafals, juge suppléant à Saint-Denis (Réunion), en remplacement de M. Baillergeau.

---

L'INDUSTRIE SARDINIÈRE

On lit dans l'*Union bretonne :*

« On prétend que la Société de l'Union Sardinière a trouvé enfin son capital à Londres.

» C'est la grande industrie des conserves de sardines qui passe aux mains des Anglais !

» L'affaire est grave, et si le gouvernement ne comprend pas le danger qui en résulte, c'est qu'il est à la fois aveugle et sourd. »

---

## Avis mortuaire

Les amis et connaissances des familles Noël, Bouin, Goupilleau et Gautier, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation aux convoi et enterrement de Mme CAMILLE NOEL, née APPOLINE BOUIN, sont priés de se joindre au deuil qui se réunira à la maison mortuaire, rue du Puits-Neuf, 8, demain mardi 29 juillet, à 10 heures 1/2 du matin.

---

COMPAGNIE D'ORLÉANS

**Une journée au bord de la mer**

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 2 août, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Mours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande.

*Prix des places, aller et retour :*

De Tours à Angers exclu : 2e classs, 9 fr, ; 3e classe, 6 fr.

D'Angers à Anceuis inclus : 2e classe, 6 fr,; 3e classe 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le dimanche 3 août, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours le lundi, à 4 h. 52 du matin.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la vente de ces billets pourra cesser le vendredi soir 1er août.

---


Une preuve de plus !

Trépied (Pas-de-Calais), le 9 décembre 1889. — La personne qui a employé vos PILULES SUISSES souffrait depuis plusieurs années de migraines et de maux d'estomac. Depuis qu'elle prend vos excellentes Pilules Suisses, le mal a disparu et l'appétit, qui était nul, est revenu comme par enchantement. Je vous autorise à publier ma lettre, afin d'apporter une preuve de plus à celles que vous possédez déjà.

(Sig. lég.) Louis CHEVALIER.

ÉPICERIE CENTRALE

*Rue Saint-Jean, Saumur*

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande.... 1 fr. 50 le litre.
Montpellier... 1 fr. 75 —
Armagnac.... 2 fr. —

*Verre compris.*

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.



PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*


---

Deluzy haussa les épaules.

— Et c'est à Joséphine, dit-il, qu'il se sont adressés pour prendre des informations ?... Sur ma foi ! Blaisot, vous devenez complètement fou !

— J'ignore, il est vrai, pourquoi Mlle Joséphine se trouvait avec eux... à moins qu'elle ne soit toquée du beau charlatan... Quoi qu'il en soit, je me défie et je désire tirer mon épingle du jeu. Veuillez donc me faire disposer une voiture. Je prendrai ce soir le train de Genève, et demain matin je serai en Suisse.

— Vous ne pouvez voyager dans l'état où vous êtes, Blaisot, et rien ne justifie cette panique. Attendez, du moins, que vous ayez achevé votre planche aux roubles ; elle nous devient chaque jour plus nécessaire...

— Au diable la planche ! La peau avant tout...

— Votre frayeur est stupide, vous dis-je ! Je soupçonne pourquoi ce docteur Jean s'est mis en rapport avec Joséphine et il s'agit d'une affaire... qui me regarde seul.

— Quoi ! vous savez...

— J'ai seulement des soupçons, je vous le répète. Mais je vais demander des explications à l'instant même... Allons ! poursuivit-il, en se levant avec une tranquillité peut-être affectée, je ne trouve pas dans tout ceci de quoi fouetter un chat... Ayez l'esprit en repos, Blaisot ; je redoute autant que vous certaines complications. Fiez-vous à moi ; soignez-vous, guérissez-vous, et si le danger se présente, nous aviserons ensemble.

Le teneur de livres le regarda fixement et dit en clignant des yeux, selon son habitude :

— Soit : nous sommes liés l'un à l'autre après tout, et si l'on me pince, on ne vous laissera pas courir les champs... Je reste donc jusqu'à nouvel ordre ; mais je me tiens prêt à décamper à la moindre alerte... quoique ce misérable vagabond m'ait brisé les os et que je puisse à peine me mouvoir.

— Je tâcherai qu'il ne se rencontre plus sur votre chemin et sur le mien ; Joséphine devra m'expliquer...

— C'est une intrigue, n'est-ce pas ? demanda Blaisot ; je devine maintenant pourquoi cette coquette s'est montrée si rude à mon égard. Le charlatan est un bel homme avec sa barbe blonde... Il a passé ici près de vingt-quatre heures et Mlle Jolivet avait pour lui des attentions particulières...

Deluzy se mit à rire.

— Sacrebleu ! reprit-il, il serait curieux que vous eussiez raison ! Si ce docteur Jean courtisait ma belle-sœur, il aurait les mêmes raisons que moi pour écarter certains obstacles... Eh bien ! je vais en avoir le cœur net.

Comme il se disposait à partir, Blaisot lui dit d'un ton farouche :

— Si nous ne nous sommes pas trompés, nous tuerons le maître et le valet, n'est-ce pas ?... et nous les jetterons dans l'Ain tous les deux !

Deluzy se détourna par un mouvement brusque et sortit sans répondre.

Il était encore absorbé par ses réflexions, lorsque, en traversant la cour, il avait interpellé le soi-disant marchand de bestiaux. En tout autre moment, la présence d'un Anglais à la forge lui eût certainement causé quelques alarmes ; mais il n'eut pas le temps de songer à la gravité possible du fait et entra dans le salon.

Joséphine s'y trouvait avec son père qui, à la suite de sa course au soleil, s'était endormi, épuisé de fatigue, dans un grand fauteuil.

*(A suivre.)*

Étude de Me ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Me BEAUREPAIRE.

# VENTE

**Sur saisie immobilière**

Au plus offrant et dernier enchérisseur

*En un seul lot*

## D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

*Sises au bourg de la commune d'Allonnes, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), occupée par la caserne de la Gendarmerie,*

## ET D'UN JARDIN

*Sis au même lieu.*

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 30 AOUT 1890, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse d'un acte reçu Taugourdeau, notaire à Montreuil-Bellay, les treize, quatorze, dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, et que par suite de la saisie immobilière pratiquée suivant procès-verbal de Me Papin, huissier à Montreuil-Bellay, du douze mai mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

A la requête de M. Jules-Charles-Louis Goupil-Hublot, propriétaire, demeurant à Champagne, commune du Vaudelnay-Rillé (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué constitué Me André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière ;

En présence ou elle dûment appelée de : Mme Louise-Augustine Guy, veuve de M. Leroux, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire),

Partie saisie ;

Il sera, le samedi trente août mil huit cent quatre-vingt-dix, à midi, au Palais de justice du Tribunal civil de Saumur, audiences des saisies immobilières dudit Tribunal, procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, à la vente des biens ci-après désignés.

**PROCÉDURE**

En vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte passé devant Me Taugourdeau, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), les treize, quatorze et dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, contenant obligation solidaire par M. et Mme Bedon, cafetiers à Montreuil-Bellay, et Mme veuve Leroux, saisie au profit de M. Prud'homme-Caloux, boucher au Coudray-Macouard, de la somme de trois mille six cents francs, laquelle créance a été transportée par M. Prud'homme à M. Goupil, poursuivant, suivant acte passé devant Me Taugourdeau, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), les dix-sept, dix-neuf, vingt et trente et un mars mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré,

M. Goupil a, suivant exploit de Me Papin, huissier à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), du sept mars mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, fait faire commandement à Mme veuve Leroux, d'avoir à payer la somme de trois mille six cents francs, montant en principal du transport sus-énoncé, plus les intérêts, dans le délai de trente jours.

Mme veuve Leroux n'ayant pas satisfait à ce commandement dans ledit délai de trente jours, M. Goupil a, suivant procès-verbal de Me Papin, huissier, sus-nommé, du douze mai milhuit cent quatre-vingt-dix, enregistré, visé et dénoncé, fait procéder sur ladite dame veuve Leroux à la saisie réelle des immeubles ci-après.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé à Mme veuve Leroux, suivant exploit de Papin, huissier à Montreuil-Bellay, du dix-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-dix, volume 46, numéros 40 et 41.

La lecture et la publication du cahier des charges dressé par Me POPIN, avoué, pour parvenir à la vente des immeubles saisis ont été faites à l'audience des saisies immobilières dudit Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, et l'adjudication a été fixée au samedi trente août mil huit cent quatre-vingt-dix, à midi.

**DÉSIGNATION**

*Commune d'Allonnes (Maine-et-Loire)*

LOT UNIQUE.

1° Une maison, sise au bourg de la commune d'Allonnes, actuellement occupée par la caserne de la gendarmerie, comprenant quatre chambres au rez-de-chaussée, six chambres au premier étage, grenier au-dessus, cinq celliers, caves, hangar et autres servitudes, le tout formant un seul ensemble, joignant au levant M. Hersert, au midi la route de Bourgueil à Saumur, au couchant Mlle Epagneul, inscrite au plan cadastral de la commune d'Allonnes sous les numéros 578 et 579, section F, pour une contenance de cinq ares ;

2° Un jardin, sis au même lieu, même commune, en face de la maison ci-dessus, contenant environ neuf ares cinquante centiares, joignant au couchant Mme veuve Moriceau, au levant M. Mahet, propriétaire à Allonnes, inscrit au plan cadastral sous les numéros 365 et 366, section G, ledit jardin séparé de la maison précédente par la route de Saumur à Bourgueil.

Mise à prix..... 5,000 fr.

Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA. — La maison et le jardin susdésignés sont affermés à la gendarmerie d'Allonnes, moyennant neuf cents francs de prix de loyer annuel.

*S'adresser, pour les renseignements :*

1° A Me ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-dix.

**André POPIN.**

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, fo , co . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

---

**A VENDRE FOIN** première et deuxième qualité, et secondes COUPES de FOIN et SAINFOIN sur pied.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

---

**A LOUER** de suite, pour cause de départ,

**Belle Maison bourgeoise,**

rue Nationale, n° 7, *Cour, Jardins, Ecurie*, sortie quai du Gaz, *Eau de Loire et Gaz*. Pour la location, s'adresser à la maison.

---

A Louer présentement

**DEUX MAISONS**

Dont toutes les chambres sont parquetées, AVEC BOSQUETS, situées aux Rosiers, sur les bords de la Loire.

*VUE SPLENDIDE*

S'adresser au bureau du journal.

---

Etude de Me H. LECOY, avoué-licencié à Saumur, 1, rue Pavée.

D'un jugement rendu par défaut faute de comparaître par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

Au profit du sieur Alexandre Guillon, propriétaire, demeurant à Saint-Clément-des-Levées,

Contre la dame Marie Corbineau, son épouse, de laquelle il est séparé de corps et de biens, demeurant à Saint-Clément-des-Levées ;

Il appert que le divorce par voie de conversion a été prononcé entre lesdits époux Guillon-Corbineau.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 25 juillet 1890.

LECOY.

---

# AVIS

Les personnes qui se prétendraient créanciers de la succession de M. VICTOR-JULES VALLET, décédé rue de l'Ile-Neuve, à Saumur, le 14 mai 1872, sont priées de produire incessamment leurs titres de créance et d'en réclamer le montant :

Soit à M. COURTET, négociant, rue Daillé, à Saumur ;

Soit à Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

---

**BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER et de l'Industrie**

Société Anonyme au Capital de 6,000,000 de Francs,
Siège Social : 19, Rue de Londres, Paris

**Succursale d'ANGERS**

*Dans le but de faciliter et de simplifier les opérations de sa clientèle, la* **BANQUE GÉNÉRALE des CHEMINS DE FER & DE L'INDUSTRIE** *vient de créer une succursale à*

**ANGERS**
**1, Rue d'Alsace**

Les clients de la Société pourront à l'avenir effectuer par l'intermédiaire de cette succursale **toutes les Opérations de Bourse et de Banque ; l'encaissement** de leurs **Coupons**, la vérification des **listes de tirage** et se procurer tous les renseignements financiers dont ils pourraient avoir besoin.

**ABONNEMENTS SANS FRAIS AU**

**Nouveau Journal Financier**

**2fr. PAR AN**

---

*A Louer présentement*

**APPARTEMENTS**

**FRAICHEMENT DÉCORÉS**

*Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.*

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

---

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

# PILLET-BERSOULLE, Sr

*Accordeur-Égaliseur de la Maison* PLEYEL, *fournisseur de l'Ecole de cavalerie.*

**Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.**

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

**600** Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1re qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

---

# Épicerie Parisienne

*RUE d'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38*

**IMBERT ET FILS**

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 1 fr. 20 ; — par 5 kilos, 1 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 1 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70 ; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 1 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

---

# LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

*68, Quai de Limoges*

**SAUMUR**

Prix Modérés

---

# PHARMACIE A. CLOSIER

*N° 19, rue Dacier* (PLACE SAINT-PIERRE), *en face la Caisse d'Épargne*

**SAUMUR**

*Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.*

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — *Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.*

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la **Pharmacie**, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

---

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

---

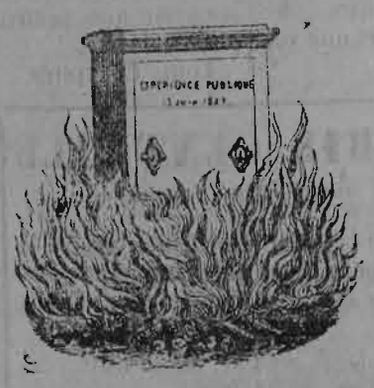

# Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

# B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

*Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaillé à toutes les Expositions.*

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

**Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :**

*Imprimerie* **PAUL GODET,** *Saumur, 4, place du Marché-Noir.*

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

---

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
*Hôtel-de-Ville de Saumur* *1890*

LE MAIRE,

*Certifié par l'imprimeur soussigné,*